

219C1331  
FR0004166155-FS0721

2 août 2019

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**NR21**  
(Euronext Paris)

Par courriers reçus les 1<sup>er</sup> et 2 août 2019, M. Lionnel Rainfray a déclaré avoir franchi en baisse, le 1<sup>er</sup> août 2019, les seuils de 1/3 et 30% des droits de vote et de 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société NR21 et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions NR21 hors marché<sup>1</sup>.

\_\_\_\_\_

<sup>1</sup> Cf. notamment communiqué conjoint diffusé par les sociétés Altarea et NR21 le 1<sup>er</sup> août 2019.